

de la Cité, le même avis pourra être donné aux propriétaires de terrains vacants pour la municipalité du quartier Notre-Dame de Grâces.

2.—Résolu: D'inviter les échevins Bastien et Lussier à l'assemblée du Bureau des Commissaires, qui aura lieu lundi à 11 heures, a.m., au sujet de l'engagement d'un contremaître à Bordeaux et à Ahuntsic, aussi de prévenir l'Inspecteur de la Cité et le contremaître Frigon.

M. le Maire prend son siège.

3.—Le Secrétaire est autorisé à se procurer tous les papiers et documents se rapportant à la vente par le Gouvernement, à la Cité, de l'Île Sainte-Hélène, ainsi que tous renseignements qu'il pourra obtenir concernant cette transaction.

4.—Résolu: De prier la Commission de Législation et le Greffier de la Cité de bien vouloir donner les avis supplémentaires pour amendements à la charte, re: modification des termes de la loi concernant les obligations envers les municipalités récemment annexées et moyens de pourvoir à ces obligations.

5.—Résolu: De donner avis à M. P.-E. Perras, Messenger de la Cour du Recorder, de son transfert au Département de Police et de l'informer d'avoir à se mettre à la disposition du Chef Campeau, de qui il devra recevoir ses instructions.

6.—Le Surintendant des Impressions et de la Papeterie soumet une réquisition pour fourniture de papeterie et impressions des divers départements, en date de ce jour.

Ladite réquisition est approuvée.

7.—Soumis le projet d'amendement à la charte concernant les dépôts à être faits entre les mains du Trésorier, pour garantir le coût des travaux de réparations à être faits dans les rues par suite que des tranchées sont pratiquées dans lesdites rues par des personnes, sociétés ou compagnies, pour y faire certains travaux de canalisation.

Ledit projet est approuvé et soumis au Comité de Législation avec recommandations.

Ajournement.

L. N. SENECAI,  
Secrétaire.

\* \* \*

Compte rendu de l'assemblée du 4 janvier 1911, p.m.

Sont présents: M. Lachapelle, président; MM. Dupuis et Ainey.

1.—L'Ingénieur Consultant, M. Janin, et M. Drouin, Surintendant des Edifices Municipaux sont présents au Bureau et soumettent un plan des changements proposés dans les divisions des bureaux du Département de la Voirie.

Résolu: Que le Bureau actuellement occupé par le Département de la Voirie (M. Amireault) soit mis à la disposition de M. Janin, et le Surintendant des Edifices Municipaux est autorisé à faire faire les travaux de changement de divisions nécessaires dans ce Bureau. Il est entendu que les employés du département de la Voirie seront transférés temporairement dans le Bureau des dessinateurs et les documents qui sont dans la voûte seront transférés temporairement dans le Bureau des dessinateurs et les documents qui sont dans la voûte seront transportés en temps voulu au Bureau du Greffier, ainsi qu'il a été convenu entre M. Barlow et l'honorable M. David. M. le Commissaire Ainey est prié de voir à faire faire les travaux ci-dessus mentionnés.

2.—Soumis un extrait des minutes d'une assemblée de la Commission de Législation tenue le 29 décembre 1910, à l'effet que les Commissaires soient priés de bien vouloir voter une rémunération de \$200 au Secrétaire de ladite Commission, ou de lui accorder une augmentation de salaire de \$200 cette année.

Résolu: De déposer avec les autres demandes pour être prises en considération lors du réajustement des salaires.

3.—Le Bureau prend de nouveau en considération la question du règlement de la réclamation du Gouvernement, concernant les amendes perçues par la Cour du Recorder après avoir entendu les explications de M. le Commissaire Lachapelle sur l'entrevue des Commissaires avec l'honorable Premier Ministre à ce sujet, il est

Résolu: De prier l'Avocat en Chef de la Cité de préparer un projet de loi à cette fin conçu à peu près dans les termes suivants:

sent also to the owners of vacant lots in Notre-Dame de Grâces ward.

2.—Resolved: That Ald. Bastien and Lussier be invited to attend the meeting of the Board to be held on Monday, at 11 o'clock a.m., anent the appointment of a foreman for Bordeaux and for Ahuntsic, also to notify the City surveyor and foreman Frigon to be present.

The Mayor took his seat.

3.—The Secretary was authorized to procure all the papers and documents relating to the sale by the Government to the City of St. Helen's Island, as well as all information he may obtain anent the said transaction.

4.—Resolved: That the Legislation Committee and the City Clerk be requested to give the supplementary notices for amendments to the City Charter, re: modification of the terms of the law concerning the obligations of the City towards the newly annexed municipalities and the means of meeting the same.

5.—Resolved: To notify Mr. P. E. Perras that he was transferred to the Police Department and that he be informed to place himself at the disposal of Chief Campeau, from whom he will receive his instructions.

6.—The Superintendent of Printing and Stationery submitted a requisition for the supply of stationery and printing to different departments, dated this day.

The said requisition was approved.

7.—Submitted the proposed amendment to the Charter concerning deposits made with the City Treasurer to guarantee the repairs of the streets where cuts are made by persons, firms, companies or corporations, for sewerage purposes.

The said draft of amendment was approved and submitted to the Legislation Committee with recommendations.

Adjourned.

L. N. SENECAI,  
Secretary

\* \* \*

Report of Meeting held the 4th January 1911, p.m.

Present: Messrs. Lachapelle, Dupuis and Ainey.

1.—Mr. Janin, consulting engineer, and Mr. Drouin, Superintendent of Municipal Buildings appeared before the Board and submitted a plan of the proposed alterations to be made to the offices of the Road Department.

Resolved: That the office presently occupied in the Road Department by Mr. Amirault, be placed at the disposal of Mr. Janin, and the Superintendent of Municipal Buildings was authorized to have the required changes and the necessary partitions made in the said office. It is understood that the employees of the Road Department will be temporarily transferred to the draughtmen's offices and that the documents shall to be sent in due time to the City Clerk's office, as agreed upon between Mr. Barlow and Hon. Mr. David. Mr. Commissioner Ainey was requested to have the above mentioned work performed.

2.—Submitted an extract from the minutes of a meeting, held by the Legislation Committee, on the 29th December, 1910, asking that the Commissioners be requested to vote a remuneration of \$200 to the Secretary of said Committee, or to grant him an increase of salary of \$200 for this year.

Resolved: That the same be laid on the table with the other similar requests, to be considered when the salaries are readjusted.

3.—The Board again considered the question of settling the Government's claim concerning the fines collected by the Recorder's Court, and after having heard the explanations given by Mr. Commissioner Lachapelle, concerning the interview of the Commissioners with the Prime Minister, in this connection, it was

Resolved: That the Chief City Attorney be instructed to prepare an amendment to the Charter in this connection drafted in the following terms: